

RÈGLEMENT
Charms Monogram Collection

SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :

Miroglio Fashion S.r.l. – Via S. Margherita, 23 – 12051 Alba (CN), Italie

TERRITOIRE :

France métropolitaine

PÉRIODE :

Du 14/10/2026 au 15/11/2026

PRODUITS :

Sacs de la « Monogram Collection » disponibles dans les points de vente à l'enseigne ELENA MIRÒ participant à l'opération et sur le site www.elenamiro.com

BÉNÉFICIAIRES :

Consommateurs finaux

PUBLICITÉ :

La Société Organisatrice communiquera l'opération avec prime dans tous les points de vente « ELENA MIRÒ » participant à l'opération situés sur le territoire défini ci-dessus, au moyen de supports en point de vente et sur le site www.elenamiro.com.

Le règlement complet pourra être consulté dans les points de vente « ELENA MIRÒ » ou être obtenu en copie, sans frais supplémentaires, sur demande adressée à la Société Organisatrice Miroglio Fashion S.r.l., Via S. Margherita, 23 – 12051 Alba (CN), Italie, où le règlement sera conservé pendant toute la durée de l'opération avec prime et pendant les douze mois suivant sa clôture.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'adopter d'autres formes de publicité, dans le respect et en conformité des dispositions de la réglementation française en matière de ventes avec prime (Code de la consommation, notamment articles L. 121-1 et suivants et L. 121-19). La publicité réalisée afin de communiquer l'opération sera conforme au présent règlement.

PARTICIPATION À LA PROMOTION :

Pendant la période promotionnelle, toutes les clientes qui effectueront l'achat d'un sac de la « Monogram Collection » dans l'un des points de vente plein tarif (hors outlets) à l'enseigne ELENA MIRÒ situés en France ou sur le site www.elenamiro.com recevront, au moment de l'achat, la prime suivante : 2 charms.

Il est précisé que :

pour recevoir la prime, les achats devront être effectués exclusivement pendant la période du 14/10/2026 au 15/11/2026.

Chaque justificatif d'achat/ticket de caisse donnera droit à une seule prime, quel que soit le nombre de produits achetés.

La demande de la prime incombe exclusivement au consommateur et doit être formulée au moment de l'achat. Si le consommateur n'exerce pas ce droit dans les conditions prévues par le présent règlement, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de la non-remise de la prime.

Les éventuels retours et échanges des produits achetés n'entraîneront ni la restitution des primes ni la remise de primes supplémentaires.

Les demandes de remise de prime parvenues après l'achat ou selon des modalités différentes de celles prévues ne permettront pas de recevoir la prime.

INFORMATIONS ET RESPONSABILITÉS RELATIVES AUX PRIMES

Les primes seront remises au moment de l'achat.

La couleur/le décor des primes présentées sur les supports publicitaires est indicatif et pourra varier en fonction de la disponibilité auprès des fournisseurs.

Les images reproduites sur les supports publicitaires, ainsi que leurs mises en scène, ont pour seul but de présenter les primes.

Aucune responsabilité ne pourra être imputée à la Société Organisatrice en cas d'usage inapproprié desdites primes par les bénéficiaires ou d'utilisation par des personnes inadaptées en raison de leur âge ou de leur condition physique ou psychique ; aucune responsabilité ne pourra non plus être imputée à la Société Organisatrice en cas de défaut de conformité ou de mauvais fonctionnement des primes remises, pour lesquelles s'appliquent toutes les garanties du distributeur/revendeur ainsi que les limitations ou extensions relatives à ces garanties jointes à chaque prime, sous réserve des droits reconnus aux consommateurs par les dispositions légales impératives.

Le bénéficiaire de la prime ne pourra pas contester la prime : en cas de refus de la prime, il ne pourra pas en demander la contre-valeur en espèces.

Les primes ne sont ni échangeables, ni convertibles en espèces, et les bénéficiaires n'ont aucune faculté de demander, avec ou sans complément en espèces, à recevoir une prime différente.

En cas d'indisponibilité des charms ELENA MIRÒ, Miroglio Fashion pourra les remplacer par d'autres cadeaux de nature similaire et, en tout état de cause, de valeur indicative équivalente.

MODALITÉS DE REMISE DE LA PRIME

Achat en magasin

La prime sera remise au moment du paiement de la marchandise.

Achats en ligne

Les primes seront remises aux ayants droit avec les produits achetés. La livraison des primes s'effectuera donc selon le mode (transporteur/transporteur express/poste) choisi par l'ayant droit lors de la passation de la commande des articles Elena Mirò. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé pour l'expédition des primes. Les éventuels frais ordinaires de livraison de la marchandise achetée restent applicables, comme indiqué sur le site www.elenamiro.com.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-livraison de la prime due à une adresse erronée/incomplète et/ou à des données personnelles erronées fournies par le consommateur participant à la promotion, à l'absence de retrait par le consommateur participant à la promotion, à l'impossibilité de joindre le consommateur participant à la promotion ou à son déménagement, et/ou à des incidents postaux ou de transport ; dans ces cas, la prime ne sera pas réexpédiée et le participant perdra donc son droit à la prime.

Les primes seront expédiées exclusivement sur le territoire français (France métropolitaine).

DISPOSITIONS FINALES

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout problème d'accès, empêchement, dysfonctionnement ou difficulté concernant la ligne téléphonique, la transmission, la connexion, les incidents postaux ou toute autre cause échappant au contrôle de la Société Organisatrice.

Aucun coût supplémentaire n'est prévu pour la connexion à Internet, hormis le coût de connexion prévu par l'offre tarifaire du fournisseur d'accès à Internet de chaque utilisateur.

La participation à l'opération avec prime implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble du présent Règlement.

Toute modification et/ou tout complément éventuellement apporté au règlement par la Société Organisatrice sera porté à la connaissance des intéressés par une communication appropriée.

Les éventuelles modifications et/ou compléments ne porteront en aucun cas atteinte aux droits acquis par les participants à l'opération.

LANGUE ET LOI APPLICABLE

Le présent règlement est rédigé en langue française et en langue italienne. Pour l'application de l'opération sur le territoire français, seule la version en langue française fait foi.

L'opération est régie par la loi française, sous réserve des dispositions impératives protectrices du consommateur.

DONNÉES PERSONNELLES :

L'opération ne prévoit aucun traitement de données personnelles. Si toutefois un traitement de données personnelles lié à l'opération régie par le présent règlement devait avoir lieu, ces données seront traitées dans le respect du RGPD 2016/679 et de la réglementation française applicable (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés »), ainsi que conformément à la notice d'information spécifique et dans le respect des bases juridiques correspondantes, qui devront exister valablement avant le traitement lui-même.